Rapport annuel du fonds d'épargne

2012

Caisse des Dépôts

Dans la situation de crise économique que connaît le pays, la Caisse des Dépôts a pleinement joué son rôle d'acteur contracyclique et a rempli ses engagements au service du développement économique du pays. L'activité de prêts sur fonds d'épargne a atteint un niveau inégalé. 24 Md€ de prêts ont été signés, loin au-dessus du niveau de 22,1 Md€ en 2011, jusqu'alors considéré comme historique en 2011. Ce record témoigne du positionnement du fonds d'épargne comme partenaire de référence du logement social, mais également comme financeur de long terme des territoires.

Avec 14,9 Md€ de prêts signés en faveur des bailleurs sociaux en 2012, le logement locatif social demeure le principal secteur financé sur fonds d'épargne. Cet effort se poursuivra pour accompagner l'objectif du gouvernement de construire 150 000 logements sociaux par an.

Par ailleurs, l'année a été marquée par la croissance des prêts en faveur des collectivités locales et des établissements publics de santé, avec au total 9,5 Md€. La Caisse des Dépôts est ainsi pour la seconde année consécutive le premier financeur des collectivités territoriales.

En 2013, le groupe Caisse des Dépôts sera moteur dans le dispositif de financement des collectivités locales. De 2013 à 2017, le fonds d'épargne consacrera en effet une enveloppe de 20 Md€ de prêts de long terme pour financer les projets structurants et porteurs de croissance des collectivités locales et des établissements publics de

santé. Cette nouvelle enveloppe s'inscrit dans le prolongement des enveloppes de financements thématiques mises en œuvre depuis 2004, qui ont permis de mobiliser 12 Md€ pour financer plus de 300 projets sur l'ensemble du territoire.

D'autre part, 2012 a été une année record en matière de collecte pour le fonds d'épargne avec près de 30 Md€ de collecte centralisée. Le relèvement des plafonds du livret A et du livret de développement durable témoigne de la confiance des pouvoirs publics dans l'utilité du fonds d'épargne au service du financement de l'économie, et permettra de mener à bien les objectifs ambitieux fixés par le gouvernement, notamment en matière de logement social.

Dans un contexte économique et financier difficile, le fonds d'épargne a fait face à la crise et a démontré la qualité et la robustesse de sa gestion, qui vise, avec une préoccupation constante de liquidité et de sécurité, à assurer durablement la rémunération de l'épargne populaire. Le résultat du fonds d'épargne s'établit ainsi à 0,35 Md€ après dotation au Fonds pour risques bancaires généraux (FRBG).

Avec le fonds d'épargne, la France bénéficie, depuis près de 200 ans, d'un outil original et efficace, reposant sur la transformation de l'épargne du plus grand nombre en prêts de long terme pour des investissements d'intérêt général. Il démontrera encore, à n'en pas douter, son utilité pour relever les défis des prochaines années et conforter le positionnement stratégique de la Caisse des Dépôts au service du développement économique des territoires.

Jean-Pierre Jouyet
Directeur général de la Caisse des Dépôts

Faits marquants 2012

10 février — Annonce d'une enveloppe de 2 Md€ pour le financement exceptionnel des collectivités locales et des établissements publics de santé

2 juillet — L'enveloppe exceptionnelle 2012 pour les collectivités locales et les établissements publics de santé est portée à 5 Md€

19 septembre — Remise du rapport Duquesne sur l'épargne réglementée et ses emplois

1er octobre — Relèvement de 25 % du plafond du livret A et doublement du plafond du livret de développement durable (LDD)

17 octobre — Création de la banque publique d'investissement entérinée en Conseil des ministres pour laquelle le fonds d'épargne apportera une ligne de crédit de 10 Md€

15 novembre — Enveloppe supplémentaire de 500 M€ de PLS 2012 distribuée par le fonds d'épargne

20 novembre — Annonce du président de la République, à l'occasion du Congrès des maires, de la mise en place d'une nouvelle enveloppe de 20 Md€ de prêts sur fonds d'épargne en faveur des collectivités locales pour la période 2013-2017

27 novembre — La loi Duflot prévoit un objectif de construction de 150 000 nouveaux logements sociaux par an

31 décembre — Niveau de collecte exceptionnel de 49,2 Md€ pour le livret A et le LDD

Benjamin Dubertret,
directeur des fonds d'épargne

L'activité du fonds d'épargne en 2012 est historique à double titre. Le montant des prêts signés enregistre un nouveau record à 24 Md€ contre 22,1 Md€ en 2011 et la collecte centralisée du livret A et du livret de développement durable atteint un niveau inégalé de près de 30 Md€. En réponse aux grands enjeux identifiés par les pouvoirs publics qui vont recourir à des ressources supplémentaires – construction de 150 000 logements sociaux par an, réhabilitation énergétique des bâtiments, financement des collectivités territoriales et des établissements publics de santé, ou encore financement des entreprises, *via* la banque publique d'investissement – les équipes du fonds d'épargne sont plus que jamais mobilisées pour relever les défis à venir.

Chiffres clés au 31/12/2012

- Encours des dépôts centralisés (livret A, LDD, LEP) : 255,5 Md€
- Portefeuille d'actifs financiers : 124 Md€
- Encours de prêts : 147 Md€, dont 128 Md€ pour le logement social et la politique de la ville
- Nouveaux prêts signés en 2012 : 24 Md€ dont 14,9 Md€ en faveur du logement social et de la politique de la ville
- 9,5 Md€ de prêts en faveur des collectivités locales et des établissements publics de santé
- 105 000 logements sociaux et 210 000 réhabilitations financés

Le fonds d'épargne, un modèle unique

Conjuguer sécurité, liquidité, performance au service de l'intérêt général, allier écoute et réactivité pour répondre aux besoins de ses clients : tels sont les objectifs au quotidien des équipes du fonds d'épargne de la Caisse des Dépôts.

319
collaborateurs travaillent à la direction des fonds d'épargne

Modèle

Au cœur des missions confiées par la loi à la Caisse des Dépôts, le fonds d'épargne est l'instrument irremplaçable qui permet la transformation, en toute sécurité, d'une épargne populaire (livret A, LDD, LEP) en prêts à très long terme et à des taux privilégiés en faveur de programmes d'intérêt général désignés comme prioritaires par l'État (logement social, politique de la ville, infrastructures, collectivités locales, etc.). La majeure partie des sommes collectées est transformée en prêts de 20, 30 ou 40 ans pour le financement de projets. Les fonds restants sont gérés dans un portefeuille d'actifs financiers qui lui permet d'assurer la sécurité et la liquidité de l'épargne confiée, tout en finançant l'économie.

Gouvernance

L'activité du fonds d'épargne est retracée dans une comptabilité patrimoniale non consolidée, séparée de celle de l'Établissement public. Elle est régulièrement examinée par la Commission de surveillance de la Caisse des Dépôts et, en son sein, par le comité des fonds d'épargne, constitué en 2003 afin de renforcer sa capacité d'analyse et de surveillance.

Organisation

Au sein de la Caisse des Dépôts, la direction des fonds d'épargne, qui compte 319 collaborateurs, s'organise autour de trois entités :

- la direction des prêts et de l'habitat, chargée du développement de produits de prêts et de leur gestion ;
- la direction financière, qui assure le pilotage financier général, la gestion de la collecte, la gestion des portefeuilles d'actifs financiers, la gestion actif-passif ;
- le département des ressources humaines et du pilotage, qui assure les fonctions d'appui transversales.

Sur le terrain, les 25 directions régionales de la Caisse des Dépôts assurent une relation de proximité et distribuent l'essentiel des prêts.

Le fonds d'épargne au sein de la Caisse des Dépôts

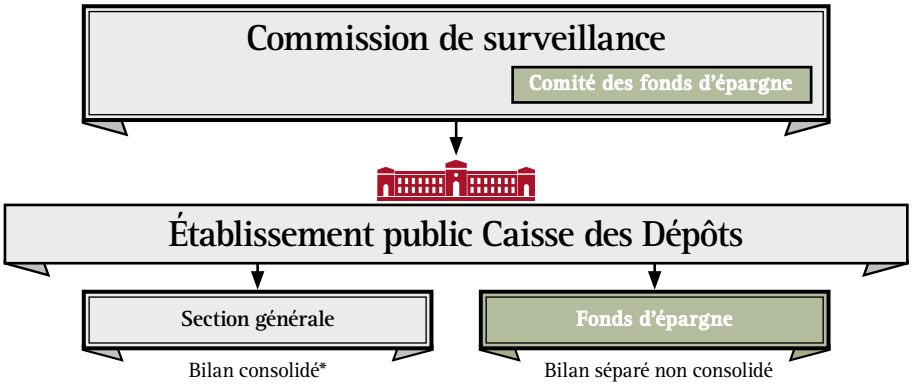

*Établissement public + filiales

Les prêts

Avec plus de 24 Md€ de nouveaux prêts signés – niveau record – le fonds d'épargne a répondu aux demandes d'intervention des pouvoirs publics dans un contexte de crise financière. Il réaffirme non seulement son positionnement de partenaire de référence du logement social, mais s'impose comme le financeur de long terme des territoires.

2012

Évolution globale des signatures de prêts

Le fonds d'épargne, dans un contexte de crise financière qui perdure, a joué un rôle contracyclique et a répondu aux demandes d'intervention des pouvoirs publics. Au total, plus de 24 Md€ de nouveaux prêts ont été signés sur l'ensemble du territoire. C'est un record dans l'histoire du fonds d'épargne qui réaffirme non seulement son positionnement de partenaire de référence du logement social, mais s'impose comme financeur de long terme des territoires.
L'année 2012 est marquée par une croissance significative des prêts en faveur des collectivités locales et des établissements publics de santé (EPS), avec plus de 9,5 Md€ de prêts signés en 2012 pour le financement d'infrastructures durables, du logement social et de la politique de la ville ou dans le cadre des financements exceptionnels mis en place.

Le montant des contrats de prêts signés en 2012 au profit du logement social, de la politique de la ville et de l'habitat spécifique reste à un niveau très élevé avec près de 12,4 Md€ de prêts directs, auxquels s'ajoutent 2,5 Md€ de prêts en refinancement de banques. Ce niveau s'inscrit en légère progression (+ 1 %) par rapport à 2011.

Signatures de prêts sur fonds d'épargne

La production de prêts sur fonds d'épargne a été multipliée par cinq depuis 2004

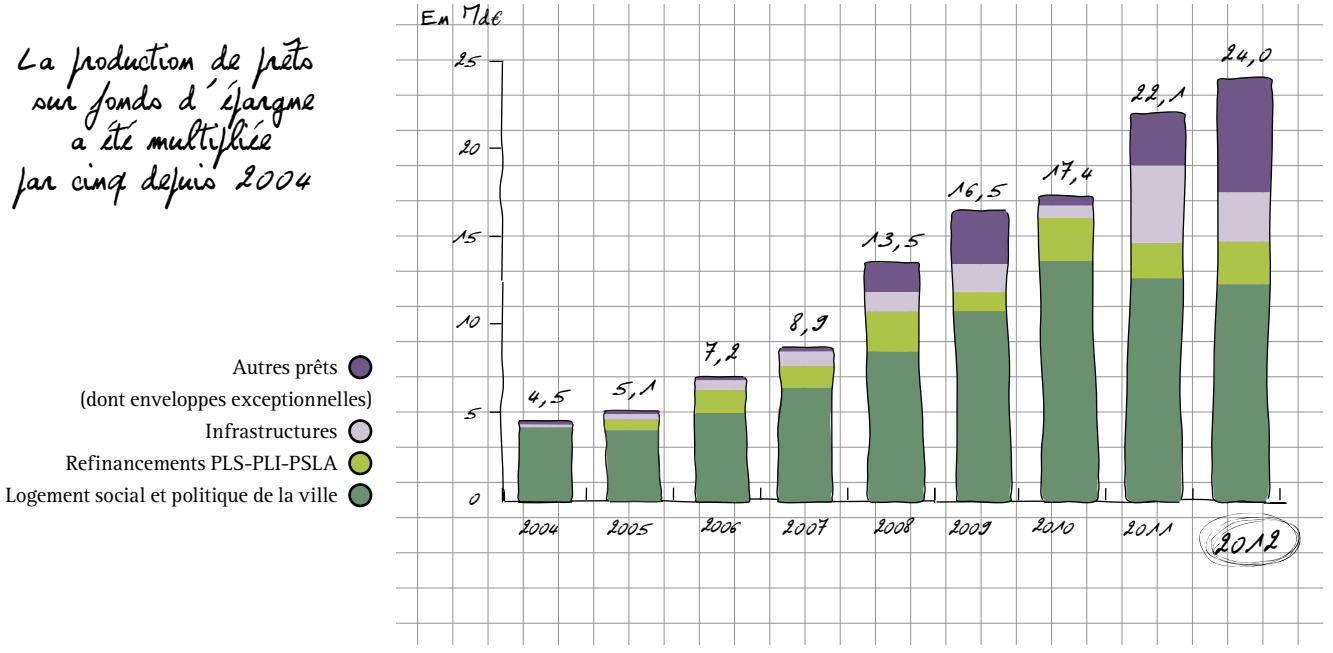

Montant des contrats signés en 2012 par secteur

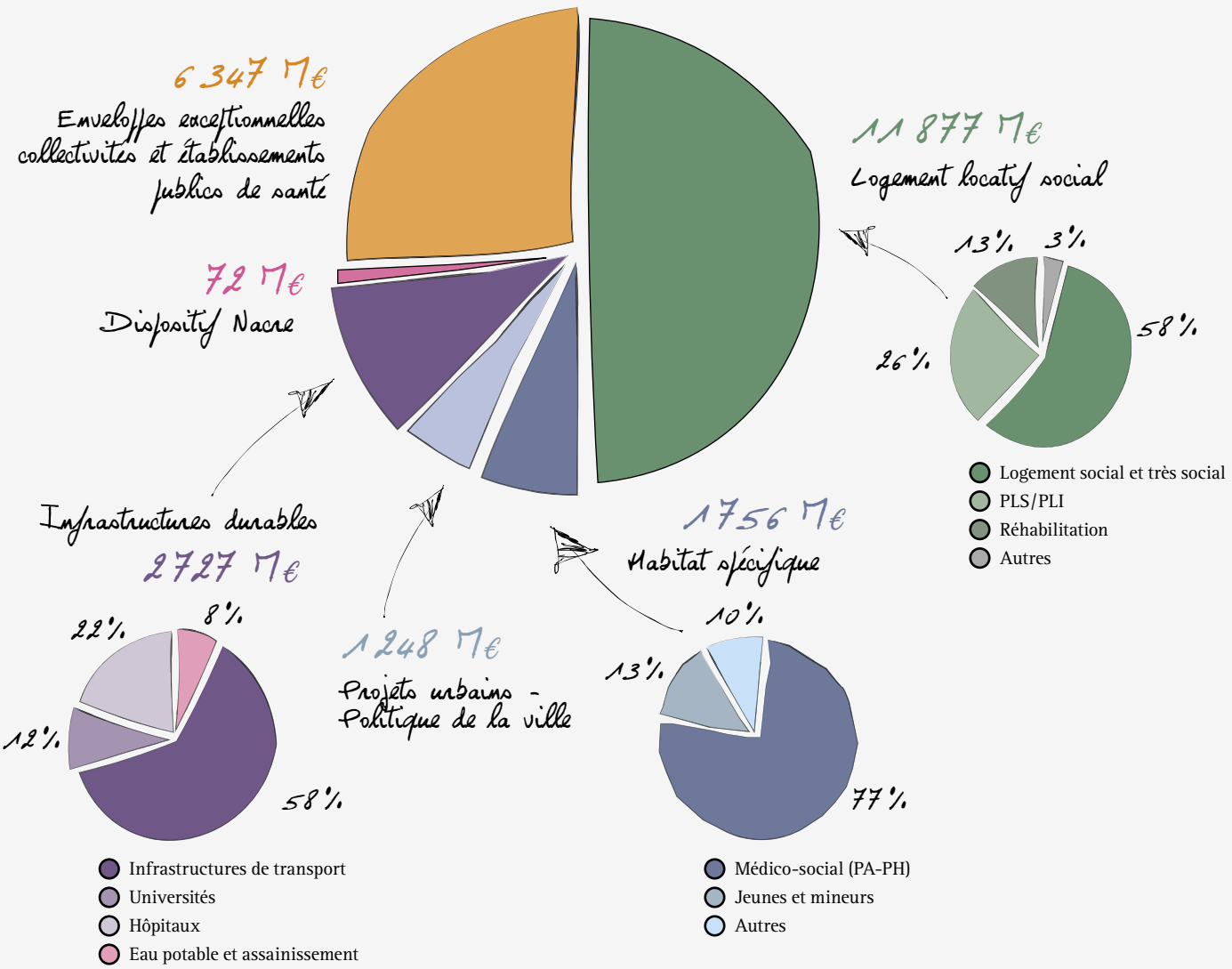

3 QUESTIONS À

Pierre Laurent,
responsable du département
du développement des prêts

Quels sont les enjeux du logement social aujourd'hui ?

Les estimations de la demande en logement font état d'un besoin allant de 350 000 à 500 000 nouveaux logements par an. Même si le parc de logements sociaux s'est accru de plus de 10 % depuis 2000, l'effort doit se poursuivre, notamment pour répondre aux besoins des ménages les plus modestes.
Il est donc nécessaire de poursuivre un rythme très soutenu de construction. Il faut également réhabiliter le parc, à la fois pour lutter contre la précarité énergétique des ménages, mais également pour que les bailleurs préservent la valeur de leur patrimoine. Répondre à cette forte demande constituera un véritable défi pour les organismes de logement social.

Comment relever ce défi ?

Pour financer la construction d'un logement, le bailleur social peut faire appel à l'emprunt, aux subventions et à ses propres ressources. Face au nombre croissant d'opérations, et à l'augmentation des coûts de production, la répartition des sources de financement a évolué. Alors que le bouclage des plans de financement se faisait grâce aux subventions – ressource qui tend à s'amenuiser, aujourd'hui –, ce sont les fonds propres, ressource qui ne se reconstitue que très lentement, qui sont la variable d'ajustement. Des solutions doivent donc être trouvées pour faire face au pic d'activité.

Dans ce contexte, quel peut être le rôle du fonds d'épargne ?

L'emprunt représente un levier pour absorber ce « choc » de développement du parc locatif social. Nous avons donc un rôle à jouer en tant que partenaire historique du secteur, en proposant une offre couvrant une part plus importante du plan de financement tout en maîtrisant les risques.
Nous accompagnons déjà les bailleurs en proposant un service de réaménagement de leur dette existante. La hausse de la quotité de prêt dans le financement des opérations fait partie des solutions qui peuvent être envisagées, en fonction des marges de manœuvre propres à chaque organisme.

Le logement social : cœur de métier de la direction des fonds d'épargne

Le logement locatif social demeure le principal secteur financé grâce au fonds d'épargne avec 9,3 Md€ de prêts directs aux bailleurs sociaux dont 1,5 Md€ consacrés à la réhabilitation. En 2012, le fonds d'épargne a financé directement la construction ou l'acquisition de 105 000 logements, dont 22 000 logements ou places relèvent de l'habitat spécifique répondant à des besoins non couverts par le logement ordinaire. Par ailleurs, le fonds d'épargne a contribué au financement de la réhabilitation de plus de 210 000 logements.

Le prix de revient moyen par logement financé reste stable en 2012 par rapport à l'année précédente et s'établit à environ 137 000 €. Les prêts sur fonds d'épargne représentent en moyenne 70 % du plan de financement.

Plus de 23 % de logements sont financés en Ile-de-France, 11 % en Rhône-Alpes et 8 % en Nord-Pas-de-Calais. 4 % de logements sont financés dans les régions Franche-Comté, Auvergne, Limousin et Corse.

Logements sociaux acquis ou construits financés en 2012

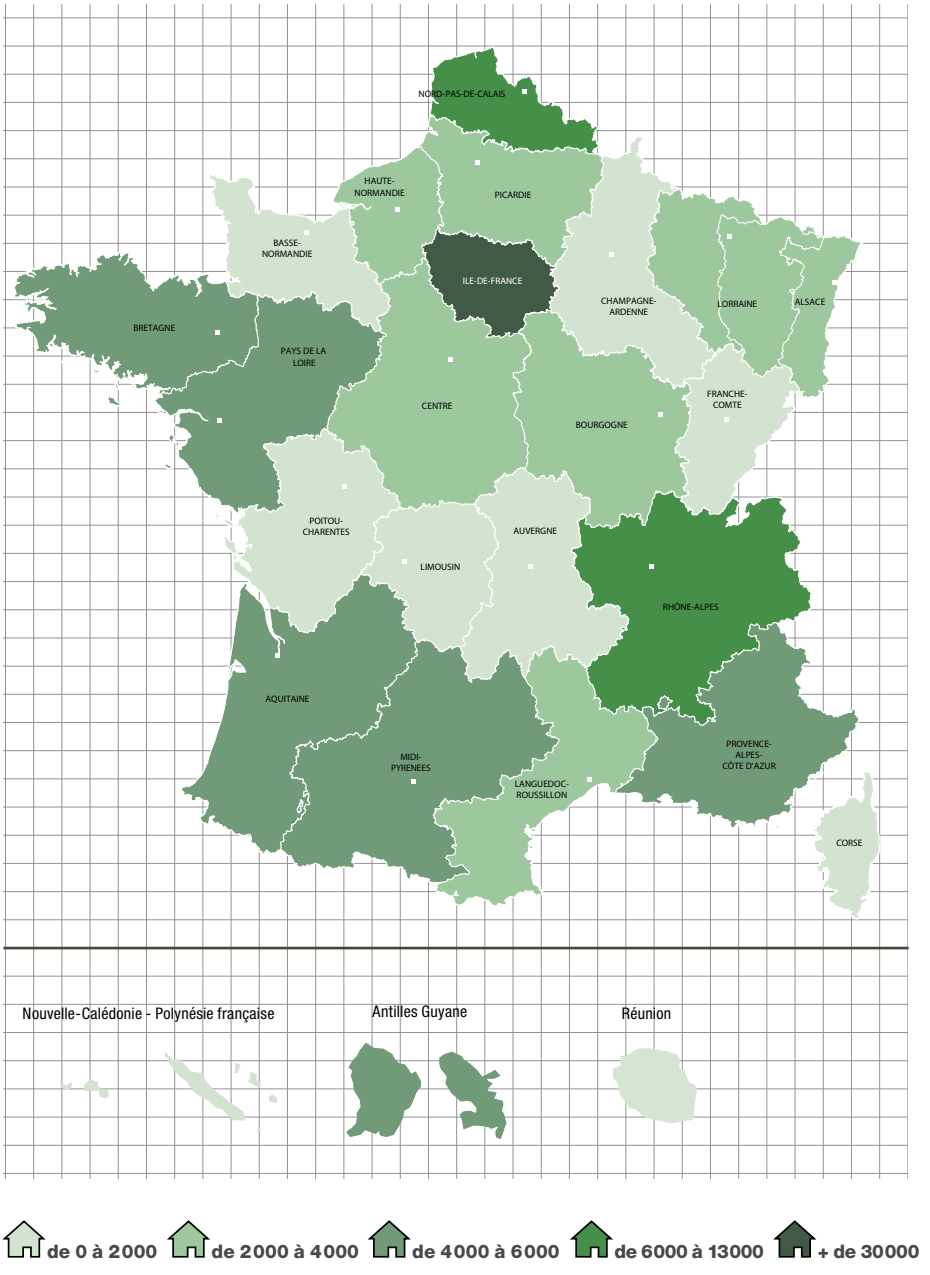

CDnergy en chiffres

90 bailleurs sociaux abonnés

1 000 opérations de réhabilitations enregistrées

La performance énergétique du parc social

La rénovation énergétique des logements sociaux, initiée en 2009 avec l'écoprêt de première génération, marque au cours de l'année 2012 un reflux en termes de nombre de logements financés. Cependant, l'action de la Caisse des Dépôts en faveur de la performance énergétique du parc social ne se limite pas au seul écoprêt (23 383 logements engagés en 2012), comme en témoigne le développement de CDnergy, un outil en ligne, lancé en 2011 par le fonds d'épargne, à destination des organismes de logement social pour la gestion et la valorisation de leurs Certificats d'économie d'énergie (CEE).

L'objectif est d'aider les bailleurs sociaux à s'approprier le dispositif des CEE, leur permettant ainsi d'améliorer le financement de leurs programmes de rénovation thermique en valorisant les économies d'énergie réalisées.

● Financement de deux résidences de logements sociaux à La Courneuve
Les 181 logements locatifs sociaux des «Jardins de Présov» et «Joliot Curie» participent à la reconstitution de l'offre de logements démolis sur le quartier et s'inscrivent dans un projet urbain qui a pour ambition le désenclavement et la revalorisation progressive du quartier à travers une nouvelle circulation, une requalification des espaces publics et un renouvellement de l'offre de logements. Ces opérations ont bénéficié de 11,3 M€ de prêts sur fonds d'épargne.

Fort développement de l'activité projets urbains et politique de la ville

L'activité de financement de la politique de la ville et des projets urbains a plus que doublé en 2012 (+ 106 %) en montant et en nombre de contrats. Cette forte variation s'explique par le fait que le Programme national pour la rénovation urbaine (PNRU), s'oriente vers les opérations d'aménagement et d'équipements publics et par la pénurie de financements des collectivités territoriales.

Ainsi hors logement, les prêts consacrés aux projets urbains et à la politique de la ville s'élèvent à plus de 1,2 Md€ (350 M€ pour la maîtrise et l'anticipation foncière et 897 M€ pour l'aménagement urbain).
Les prêts fonciers en direction des établissements publics fonciers (EPF) progressent très significativement en 2012, pour atteindre 115 M€.

Les opérations de rénovation urbaine en zone ANRU financées par la Caisse des Dépôts au 31 décembre 2012 représentent, depuis 2004, un volume d'investissement de 21,5 Md€, dont 11,6 Md€ de prêts sur fonds d'épargne. Sur ce montant, les prêts de renouvellement urbain (PRU) totalisent 9,1 Md€ pour la période 2004-2012 dont :
- 7,4 Md€ pour des opérations de logement social (construction, reconstruction, réhabilitation) qui restent prépondérantes en zones ANRU ;
- 1,7 Md€ pour des opérations d'aménagement et d'équipement, en forte croissance puisqu'elles passent, entre 2010 à 2012, de 9 % à 19 % des emplois PRU, par la conjonction de la programmation ANRU et du fort besoin d'emprunt des collectivités territoriales.

● Financement de six collèges en Seine-Saint-Denis
Le fonds d'épargne a signé trois contrats à hauteur de 81 M€, dans le cadre d'un montage en partenariat public-privé, pour la construction de six collèges et divers équipements sportifs situés dans des zones prioritaires de la politique de la ville en Seine-Saint-Denis. Relevant du réseau d'éducation prioritaire, ces nouveaux établissements s'inscrivent pleinement dans une démarche de requalification urbaine et économique des quartiers en difficulté. Modernes, accessibles et respectueux de l'environnement, ils pourront à terme accueillir environ 3 600 élèves.

Habitat spécifique

En dehors des logements familiaux ordinaires, le fonds d'épargne accompagne les politiques publiques pour répondre aux besoins spécifiques en termes d'habitat. Par ses offres de prêts à des conditions privilégiées, il est un acteur de référence dans le financement des offres en hébergement, en logement en structure collective, en institutions répondant à des prises en charge spécifiques (handicap, jeunes en difficulté, etc.). L'objectif est d'optimiser le plan de financement et de permettre une diminution du reste à charge pour les populations à revenus modestes et moyens.

Au total, plus de 1,7 Md€ de prêts ont été mobilisés en 2012, dont plus de la moitié destinée à l'hébergement des personnes âgées avec 950 M€, en hausse par rapport à 2011, représentant près de 15 000 places financées.
Les prêts consacrés aux établissements pour personnes handicapées et ceux consacrés aux résidences pour jeunes restent stables sur les trois dernières années.

Refinancement des prêts pour le logement social

La Caisse des Dépôts finance les logements PLS, PLI et PSLA grâce à une enveloppe de prêts sur fonds d'épargne déterminée par les pouvoirs publics. Ces prêts sont distribués aux bailleurs sociaux soit directement par le réseau de la Caisse des Dépôts, soit par les établissements bancaires décidant d'y participer et bénéficiant de refinancements sur fonds d'épargne auprès de la Caisse des Dépôts.

- L'enveloppe de prêts PLS 2012 s'élève à 3,7 Md€, dont près de 2,5 Md€ pour une distribution par les établissements de crédit.
- L'enveloppe de prêts PSLA 2012 s'élève à 600 M€, distribués par les seuls établissements de crédit.
- L'enveloppe de prêts PLI 2012 s'élève à 200 M€, dont 120 M€ distribués par les établissements bancaires.

Sur ces trois types de prêts, la Caisse des Dépôts a signé en 2012 plus de 2,5 Md€ de prêts de refinancement des banques (essentiellement au titre des années 2010 et 2011), venant s'ajouter à ses financements directs sur ces enveloppes.

Infrastructures durables : plus de 105 projets financés pour 2,7 Md€

Après une année 2011 exceptionnelle, le financement des infrastructures durables est resté soutenu en 2012 avec au total 2,7 Md€ de prêts octroyés. Si le montant des prêts est inférieur à celui de 2011, il est environ quatre fois supérieur à celui de 2010. En outre, le nombre de prêts sur 2012 a fortement augmenté (+ 73 %).

Les collectivités territoriales sont les principales bénéficiaires de ces

Financement sur fonds d'épargne des projets d'infrastructures durables, depuis 2008

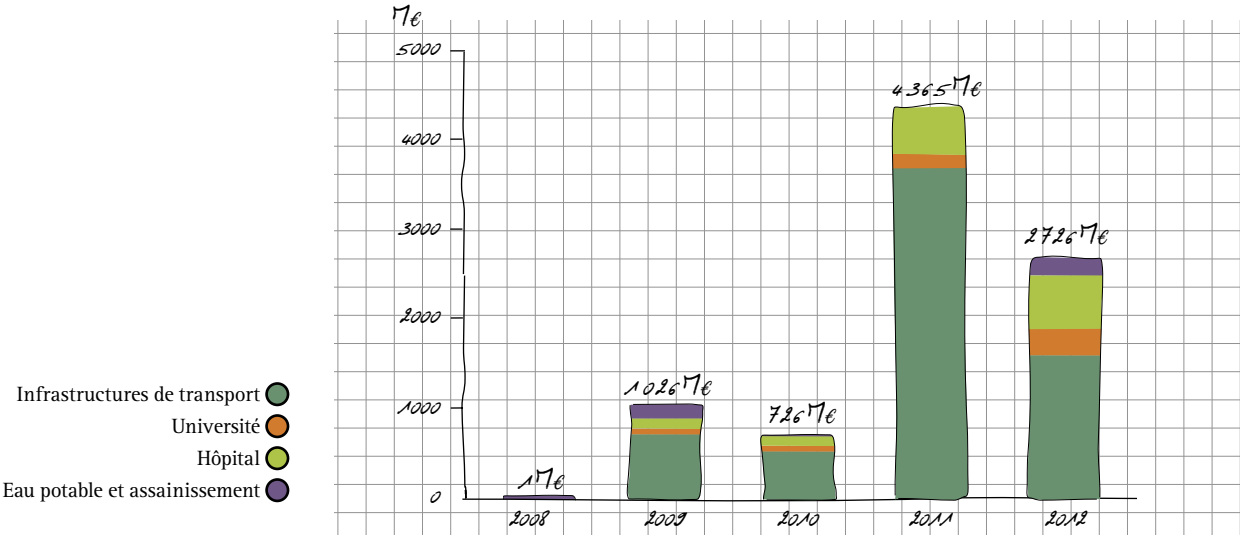

financements. Complémentaires des prêts au logement social et à la politique de la ville, ces prêts sur fonds d'épargne permettent aux acteurs locaux de financer des projets structurants pour leurs territoires.

Dans le secteur des infrastructures de transport, plus d'un tiers des prêts a été octroyé à des projets de ligne à grande vitesse (LGV), soit 11 prêts d'un montant total de 108 M€ au titre de la LGV Tours-Bordeaux, et deux prêts d'un montant total de 521 M€ en faveur du projet de LGV pour le contournement Nîmes-Montpellier.

Trente établissements de santé portant un projet labellisé « Hôpital 2012 » ont également bénéficié de prêts sur fonds d'épargne, pour un total de 599 M€.

Au titre de l'enveloppe « eau potable et assainissement », les signatures de prêts ont significativement augmenté en 2012 pour atteindre un montant de 229 M€, contre 7 M€ en 2011.

Enfin, 18 financements ont été accordés pour des projets immobiliers universitaires pour 312 M€, comprenant notamment deux financements pour le Plan Campus pour un montant de 56 M€.

L'implication du fonds d'épargne dans des montages financiers complexes se confirme avec la signature du premier partenariat public-public (PPP) dans le cadre d'un des deux financements du Plan Campus. Ce financement innovant développé par la Caisse des Dépôts permet à la personne publique de bénéficier des avantages d'un partenariat public-privé (PPP) tout en conservant la maîtrise d'ouvrage de l'opération.

● **Financement d'un pôle d'innovation à Grenoble en PPP**
Le fonds d'épargne finance le projet GreEn-ER, futur pôle d'innovation de dimension mondiale sur l'énergie et les ressources renouvelables. Ce projet, premier partenariat public-privé (PPP) signé dans le cadre du Plan Campus a bénéficié d'un prêt de 27,5 M€ octroyé à la société de projet retenue. En 2015, le site regroupera dans un même lieu les acteurs de la formation et de la recherche autour des nouvelles technologies de l'énergie.

● **Financement de la LGV permettant le contournement Nîmes-Montpellier**
Ce prêt de 521 M€ représente l'un des plus importants montants octroyés à ce jour par le fonds d'épargne. Il permettra la réalisation d'une infrastructure majeure en termes d'aménagement du territoire. Il s'agit en effet de la première ligne à grande vitesse mixte, fret et voyageur.

Financement exceptionnel des collectivités locales et des établissements publics de santé

L'année 2012 est marquée par l'importance des signatures de prêts au titre des enveloppes exceptionnelles mises en place pour répondre aux difficultés de financement rencontrées par les collectivités locales et les établissements publics de santé (EPS). L'objet de ces prêts est le financement des opérations d'investissements inscrites au budget 2011 et 2012 des collectivités territoriales et des établissements publics de santé.

Face à la pénurie d'offre de crédit aux collectivités territoriales et EPS, deux enveloppes exceptionnelles sur fonds d'épargne de 5 Md€ chacune, ont été ouvertes par le ministre de l'Économie et des Finances en 2011 et 2012. Une grande partie de ces enveloppes (3,5 Md€ pour la première, 3 Md€ pour la seconde) a été distribuée directement par le réseau des directions régionales de la Caisse des Dépôts, le reste étant disponible auprès de banques se refinançant sur fonds d'épargne.
Le montant de prêts signés en 2012 par la Caisse des Dépôts dans le cadre de ces enveloppes est de 6,3 Md€ (en direct ou en refinancement de banques).

Le nombre de dossiers traités est très significatif puisque, sur les seules enveloppes ouvertes en 2012, 1 745 offres de prêts ont été réalisées directement par la Caisse des Dépôts.

Bilan des prêts aux collectivités locales et établissements publics de santé en 2012

La Caisse des Dépôts a renforcé son rôle dans le financement des collectivités territoriales et des établissements publics de santé (EPS) en 2012. En conjuguant l'activité historique liée à la politique de la ville (759 M€), aux infrastructures durables (1,9 Md€), au secteur médico-social (544 M€), aux enveloppes exceptionnelles mises en place par les pouvoirs publics (4,7 Md€), ainsi que les prêts accordés aux banques dans le cadre des refinancements au titre des enveloppes exceptionnelles (1,6 Md€), le total des prêts accordés en 2012 par le fonds d'épargne au bénéfice des collectivités locales et des EPS atteint 9,5 Md€.

Financement des entreprises

Les prêts sur fonds d'épargne permettent de soutenir les entreprises de taille moyenne (PME via Oséo et maintenant via la banque publique d'investissement) comme les très petites entreprises (via Nacre).
L'année 2012 marque la création de la banque publique d'investissement pour laquelle le fonds d'épargne apportera une ligne de crédit de 10 Md€. Par ailleurs, en 2012, cinq nouveaux prêts sur fonds d'épargne totalisant 72 M€, ont financé les prêts à taux zéro du dispositif "Nouvel accompagnement à la création et à la reprise d'entreprise" (Nacre) destiné aux chômeurs ou allocataires de minima sociaux. Depuis mai 2009 et jusqu'au 31 décembre 2012, dix contrats de prêt sur fonds d'épargne ont ainsi été mis en place pour un montant total de 237 M€. Au total, plus de 39 000 personnes ont ainsi bénéficié d'un prêt à taux zéro.

Évolution des encours de prêts du fonds d'épargne

L'encours des prêts sur fonds d'épargne a fortement augmenté depuis 2006 pour avoisiner 147 Md€ fin 2012.

Évolution des encours

L'encours des prêts sur fonds d'épargne a fortement augmenté depuis 2006 pour avoisiner 147 Md€ fin 2012.
Le montant des remboursements anticipés volontaires est resté à un niveau très faible en 2012, notamment du fait de la gestion active de la dette des bailleurs sociaux. Plus de 3,4 Md€ d'encours ont ainsi été réaménagés en 2012.

Perspectives d'activité

Au cours des cinq années à venir (2013-2017), le fonds d'épargne anticipe le maintien de l'activité à un niveau très soutenu, qui entraînera la poursuite de la croissance de l'encours de prêts. Il accompagnera en effet les décisions des pouvoirs publics en matière de construction de logements sociaux (cible de 150 000 logements agréés par an), de rénovation thermique du parc social et de renouvellement urbain.
Les autres secteurs d'activité devraient aussi connaître une croissance très significative, notamment avec la mise en place de nouvelles enveloppes pour un montant de 20 Md€ de prêts sur fonds d'épargne en faveur des collectivités locales et des établissements publics de santé pour la période 2013-2017.
Par ailleurs, à compter de 2013, et pendant trois ans, le fonds d'épargne prêtera 1 Md€ par an à Action Logement pour lui donner les moyens d'accroître son offre en faveur du logement social.

Montant des contrats signés en 2012 par secteur et type d'intervention

(en millions d'euros)	2011	2012	2012/2011
Logement locatif social	**Montants des prêts**	**Montants des prêts**	**Variation**
Logement social	6 470,61	5 438,59	-16 %
Logement très social	1 555,60	1 404,17	-10 %
Logement social PLS	734,20	548,84	-25 %
Logement intermédiaire	20,38	17,86	-12 %
Réhabilitation	910,38	1 123,59	23 %
Réhabilitation thermique	380,02	453,28	19 %
Transfert et rachat de patrimoine	273,53	370,39	35 %
Autres prêts	10,00	1,00	-90 %
	10 354,73	**9 357,73**	**-10 %**
Nombre de logements construits ou acquis	**96 274**	**82 698**	
Nombre de logements réhabilités	**195 961**	**205 463**	
Habitat spécifique			
Établissements pour personnes âgées	793,04	948,69	20 %
Établissements pour personnes handicapées	438,09	402,36	-8 %
Habitat de jeunes (étudiants, jeunes travailleurs)	193,01	203,89	6 %
Hébergement et logements d'urgence	159,69	111,11	-30 %
Institution pour jeunes en difficulté	72,93	28,05	-62 %
Logement pour gendarmes	40,48	62,15	54 %
	1 697,25	**1 756,24**	**3 %**
Nombre de logements construits ou acquis	**24 487**	**22 644**	
Nombre de logements réhabilités	**8 601**	**5 390**	
Projets urbains / politique de la ville			
Anticipation foncière	183,68	350,41	91 %
Aménagement urbain en zone ANRU	298,46	645,45	116 %
Aménagement urbain hors zone ANRU	123,01	251,88	105 %
	605,14	**1 247,74**	**106 %**
Total prêts directs au logement social et à la politique de la ville	**12 657,12**	**12 361,72**	**-2 %**
Nombre de logements construits ou acquis	**120 761**	**105 342**	
Nombre de logements réhabilités	**204 562**	**210 853**	
Refinancements			
Refinancement PLI	72,59	57,22	-21 %
Refinancement PLS	1 944,19	2 336,87	20 %
Refinancement PSLA	87,46	125,57	44 %
	2 104,24	**2 519,66**	**20 %**
Total général prêts au logement social et à la politique de la ville	**14 761,36**	**14 881,37**	**1 %**
Infrastructures durables			
Infrastructures de transport	3 660,63	1 586,86	-57 %
Universités	170,21	311,66	83 %
Hôpitaux	526,73	599,28	14 %
Eau potable et assainissement	7,20	228,80	3 078 %
	4 364,77	**2 726,60**	**-38 %**
Financement des collectivités locales et des EPS (prêts directs)	**1 005,55**	**4 766,50**	**374 %**
Financement des collectivités locales et des EPS (refinancements)	**170,71**	**1 580,18**	**826 %**
NACRE	55,00	72,00	31%
Oséo, FSI	950,00		
Autres prêts	800,00		
Total prêts sur fonds d'épargne	**22 107,4**	**24 026,6**	**9%**

La gestion financière

Dans une année 2012 marquée par un niveau d'activité historique mais aussi par un contexte de crise, le pilotage du portefeuille d'actifs financiers a de nouveau répondu à l'exigence d'une gestion avisée, assurant sécurité et liquidité.

2012

3 QUESTIONS À

Yann Tampéreau,
économiste et stratégiste à la direction des fonds d'épargne

Pourquoi le contexte économique de la zone euro s'est-il dégradé en 2012 ?

La croissance était attendue faible compte tenu notamment des effets de la rigueur budgétaire. Les craintes sur les trajectoires des dettes espagnole et grecque et sur l'intégrité de la zone euro ont ressurgi au printemps : un risque financier d'ampleur systémique s'est déclaré, les conditions monétaires et financières se sont détériorées et la zone euro est entrée en récession.

Quel a été le fait marquant de l'année 2012 ?

Le tournant de 2012 a été la déclaration de Mario Draghi le 26 juillet. Dénonçant l'apparition de primes de « convertibilité » sur les obligations des pays périphériques, c'est-à-dire des primes de risque de sortie de l'euro, la Banque centrale européenne a indiqué être prête à tout faire pour préserver l'euro. Un dispositif d'achat d'obligations a été mis en place, en association avec le Mécanisme européen de stabilité.
La crédibilité de la Banque centrale européenne est telle que cette seule annonce a suffi, sans qu'un seul euro ait été dépensé, à restaurer la confiance et à faire reculer le risque systémique : le taux espagnol à 10 ans qui culminait à 7,6 % avant l'annonce a fini l'année à 5,2 %.

Quel effet a eu cette annonce sur les marchés et quelle conséquence pour les investisseurs de long terme ?

Avant ce tournant, les investisseurs, inquiets, privilégiaient les liquidités aux autres actifs, tous affectés par la crise. Lorsque la défiance a reflué, ils sont allés capturer du rendement : cette liquidité abondante s'est déployée sur les marchés actions et obligataires souverains et privés, qui ont donc tous enregistré une performance positive en 2012. En revanche, l'investisseur qui désire rester liquide et investir en actifs peu risqués est désormais confronté à des rendements historiquement faibles : fin 2012, les taux d'intérêt s'établissaient à 0,2 % à 3 mois, à 2,0 % pour l'OAT 10 ans et à 0,1 % pour le taux réel de l'OATi 10 ans.

Financer les prêts d'intérêt général, assurer la liquidité de l'épargne populaire

Les ressources du fonds d'épargne qui ne sont pas consacrées aux prêts d'intérêt général sont investies en actifs financiers.
Leur gestion vise, avec une préoccupation constante de liquidité et de sécurité, à optimiser les résultats du fonds d'épargne à moyen terme, de façon à assurer durablement la rémunération de l'épargne populaire.
Il s'agit de :
- fournir la liquidité nécessaire en cas de baisse des encours de dépôts ;
- gérer les risques liés à la variation des taux d'intérêt et à l'inflation ;
- réaliser un rendement contribuant à un résultat positif récurrent du fonds d'épargne, au moyen de plus-values régulièrement réalisées sur le portefeuille d'actions, de dividendes et de revenus de titres de taux.

Au regard des projections d'activité et des évolutions anticipées du bilan du fonds d'épargne – prêts et collecte –, et dans le cadre de scenarii macroéconomiques et de marché pluriannuels, le fonds d'épargne évalue les risques financiers et détermine une allocation des portefeuilles d'actifs financiers ainsi que des orientations de gestion.
La méthodologie utilisée pour déterminer l'allocation des actifs du portefeuille repose sur une optimisation du couple rendement/risque intégrant l'ensemble des contraintes auxquelles est soumis le portefeuille, dans le respect d'un niveau d'exigence de fonds propres.

Compte tenu de la longue durée des prêts et de l'ampleur de la transformation réalisée, il est nécessaire de préserver une liquidité élevée dans la gestion et l'allocation du portefeuille. La liquidité constitue en effet un facteur de risque essentiel dans la gestion des équilibres du fonds d'épargne.

Investisseur de long terme, le fonds d'épargne détient une large part des titres de taux jusqu'à échéance et l'horizon moyen de détention des actions est de l'ordre de dix ans.
Investisseur responsable, il veille également à exercer les droits de vote afférents aux titres qu'il détient. Il agit pour cela dans le cadre du guide de vote et des procédures de la Caisse des Dépôts.

Évolution de l'encours d'actifs financiers

Les importants montants collectés sur les livrets au cours de l'année 2012 sont en priorité transformés en financements à long terme pour l'économie française à travers les prêts d'intérêt général. Le déploiement des prêts n'est cependant pas instantané. Aussi l'année 2012 se caractérise-t-elle par une augmentation significative de la taille du portefeuille d'actifs financiers, de 103 Md€ fin 2011 à 124 Md€ fin 2012, malgré une activité de prêts record. Cette augmentation a vocation à se résorber au fur et à mesure de la production de nouveaux prêts. Dans cette attente, les montants correspondants ont été en grande partie placés en titres d'État de maturités diverses et de titres courts bancaires ; l'encours de titres souverains est ainsi passé de 55 Md€ à 71 Md€ dans l'année. La dette française offre en effet une valeur relative appréciable compte tenu de son niveau de sécurité et de sa liquidité.

Valorisation du portefeuille

La Banque centrale européenne (BCE) avait, fin 2011, mis en œuvre une mesure exceptionnelle en offrant aux banques de les refinancer jusqu'à trois ans et non plus seulement à très court terme. Cela a largement contribué à une accalmie sur les marchés financiers européens début 2012. La situation se dégradait cependant à nouveau, dès la fin du premier trimestre, les craintes des intervenants se focalisant sur la situation des finances publiques espagnoles et sur un scénario d'éclatement de la zone euro. Cependant, dès le mois de mai la dette publique française regagnait le camp des actifs considérés comme les plus sûrs. C'est finalement la détermination affichée par la BCE à acheter, s'il le fallait, des dettes publiques des pays de la zone *(cf. Interview page précédente)* qui ramenait la confiance et provoquait un mouvement puissant de renchérissement des actifs financiers perçus jusque-là comme à risque.

L'évolution sur l'ensemble de l'année 2012 des indices représentatifs des différentes classes d'actifs témoigne de la situation du marché : plus de 15 % pour les actions françaises, plus de 10 % pour les obligations d'État françaises, plus de 13 % pour les obligations d'entreprises de la zone euro[1]. En revanche, les taux directeurs étant demeurés bas toute l'année, le marché monétaire a fourni une performance faible.
Les évolutions de l'année 2012 ont ainsi donné lieu à une forte progression de la valeur de marché du portefeuille d'actifs financiers du fonds d'épargne et particulièrement des titres de l'État français, des obligations d'entreprises et de banques mais aussi des actions.

(1) Indices CAC 40, Effas Bloomberg, BarCap.

Portefeuille par type d'actif

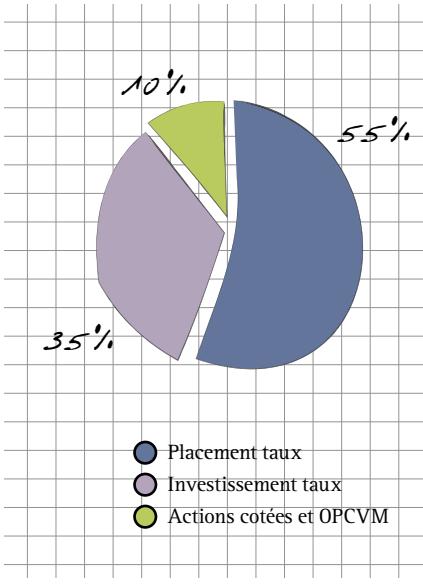

Portefeuille par type d'émetteur

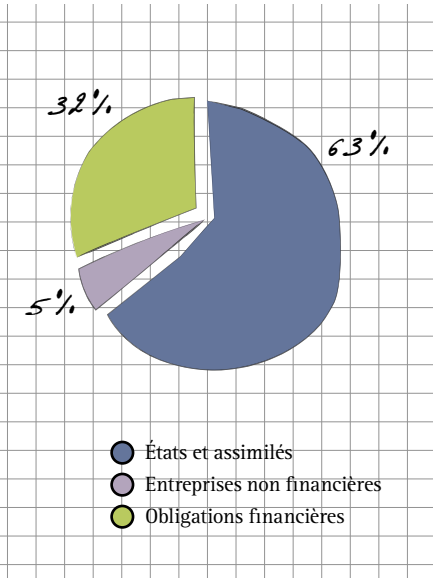

La collecte

Le relèvement des plafonds du livret A et du LDD témoigne de la confiance des pouvoirs publics dans l'utilité du fonds d'épargne au service du financement de l'économie. La collecte centralisée, qui atteint un niveau historique, permettra au fonds d'épargne de mener à bien les objectifs ambitieux fixés par le gouvernement.

2012

3 QUESTIONS À

Isabelle Piercourt-Jost,
responsable du département risques, performances et études

Comment expliquer le niveau exceptionnel de collecte de 49,2 Md€ atteint en 2012 ?

Je dirais que la hausse des plafonds du livret A et du livret de développement durable (LDD) a amplifié une tendance de collecte déjà très dynamique. En effet, la hausse des plafonds est intervenue sur le dernier trimestre de l'année avec une mise en application à partir du 1er octobre. La collecte d'octobre à décembre a atteint en trois mois un niveau de 31,8 Md€, jamais atteint sur une année. Mais la collecte s'élevait déjà à 17,4 Md€ à fin septembre.

Les effets de cette hausse ont été très rapides avec 21,3 Md€ de collecte dès le mois d'octobre. Comment expliquer cette vitesse de réaction ?

Il semblerait que cette mesure était attendue des épargnants dont les livrets étaient au plafond. Le plafond du livret A n'avait pas été revu depuis 1991, celui du LDD depuis 2007.
Dans une enquête organisée par la Caisse des Dépôts début octobre, il était apparu que la notoriété de la réforme était bien réelle pour environ la moitié des détenteurs de livrets au plafond. L'enquête faisait également apparaître de très fortes intentions de versements à brève échéance : 62 % des détenteurs de livrets A au plafond exprimaient l'intention d'effectuer des versements complémentaires dans les trois mois.

La réforme a-t-elle fait évoluer la place du livret de développement durable dans le marché de l'épargne réglementée ?

L'année 2012 a vu un rebond sans précédent de la collecte sur ce produit. Le LDD avait été mis au second plan avec la généralisation de la distribution du livret A et peinait à renouer avec une collecte positive. Sa contribution à la collecte de l'année 2012 a été de 43 %. Il est néanmoins trop tôt pour dire si ce regain d'intérêt pour le produit se poursuivra.

Environnement réglementaire

Principale évolution réglementaire de 2012, le décret n° 2012-1056 du 18 septembre 2012 a procédé au relèvement du plafond du livret A, pour les personnes physiques, inchangé depuis 1991, le portant de 15 300 à 19 125 euros à compter du 1er octobre 2012. Dans le même temps, le décret n° 2012-1057 a procédé au doublement du plafond du LDD, modifié pour la dernière fois en 2007, portant celui-ci de 6 000 à 12 000 euros, à partir de la même date.
Concernant les établissements collecteurs, ils ont la possibilité de renoncer totalement ou partiellement à la part non centralisée qui leur revient (option dite de surcentralisation). Celle-ci est alors répartie entre les établissements qui n'ont pas exercé cette option.
Le décret n° 2012-914 du 25 juillet 2012 a introduit une option supplémentaire, autorisant à partir du 1er août 2012 les établissements qui le souhaitent à déclarer et centraliser le montant de leur collecte, quatre fois par mois (centralisation décadaire) au lieu d'une fois par mois. Les établissements distributeurs qui le souhaitent peuvent ainsi bénéficier de l'effet positif de ce mode de centralisation sur leur liquidité. La réforme a été décidée très rapidement. La réactivité des équipes du fonds d'épargne a permis de la mettre en application dès le mois d'août.

Rappel des principes de centralisation du fonds d'épargne

Les nouvelles modalités de centralisation fixées par le décret n° 2011-275 du 16 mars 2011 ont rétabli à partir du 1er mai 2011, le lien entre collecte tous guichets et collecte centralisée. La part centralisée à la Caisse des Dépôts est de 65% de l'encours tous guichets de l'ensemble des établissements collecteurs. Ce taux peut être amené à évoluer par application de différents mécanismes protecteurs, visant à garantir les conditions d'exercice des missions d'intérêt général de la Caisse des Dépôts. En particulier, il ne peut conduire à un ratio entre les dépôts centralisés au fonds d'épargne au titre du livret A et du livret de développement durable (LDD) et les prêts dédiés au logement social et à la politique de la ville, inférieurs à 125%. Du côté des établissements collecteurs, a été mis en place un mécanisme permettant de tenir compte de la situation individuelle de chacun au moment de la mise en œuvre des nouvelles règles de centralisation. Chaque établissement se voit ainsi appliquer un taux de centralisation qui évolue chaque mois sur la base d'une convergence vers le taux de centralisation de 65%, à horizon de 11 ans.

Évolution de la collecte

Une collecte historique du livret A et du LDD

Sur l'ensemble de l'année 2012, la collecte cumulée du livret A et du livret de développement durable (LDD) s'élève à 49,2 Md€, soit le plus haut niveau de collecte jamais constaté.
Dès le début de l'année, la collecte avait été marquée par un très fort dynamisme, le cumul de hausse des dépôts sur les deux produits s'établissant à 17,4 Md€ à fin septembre, avant la mise en application de la hausse des plafonds.

Ce dynamisme est intervenu dans un contexte de stabilité du taux du livret A à 2,25% sur l'ensemble de la période, soit un niveau très attractif par comparaison aux autres produits liquides.
À partir du 1er octobre 2012, suite à la hausse des plafonds du livret A (hausse de 25%) et du LDD (doublement), cette tendance s'est accélérée avec une collecte d'octobre à décembre de 31,8 Md€, atteignant en trois mois un niveau jamais égalé sur une année.

Contrairement à la tendance qui s'était installée depuis la généralisation de la distribution du livret A, l'accélération de collecte de fin d'année provient pour une plus grande part du LDD que du livret A (19,3 Md€ de collecte pour le LDD sur les mois d'octobre à décembre 2012 ; 12,45 Md€ pour le livret A sur la même période).

L'essentiel de la collecte, ayant suivi la hausse des plafonds, a été enregistré dès le premier mois de mise en application de la réforme. La collecte du seul mois d'octobre a été extrêmement élevée, atteignant 21,3 Md€, soit en un seul mois une collecte de l'ordre de la collecte annuelle 2008, la plus élevée jusqu'ici constatée (23,1 Md€). Elle est même plus élevée que la collecte du mois de janvier 2009 qui avait suivi la généralisation de la distribution du livret A (18,9 Md€).
Le mouvement s'est ensuite rapidement ralenti avec une collecte de 5,2 Md€ dès le mois de novembre, rappelant l'évolution déjà constatée en janvier 2009 lors de la mise en application de la généralisation de la distribution du livret A.

Collecte annuelle tous guichets LA/LDD en Md€

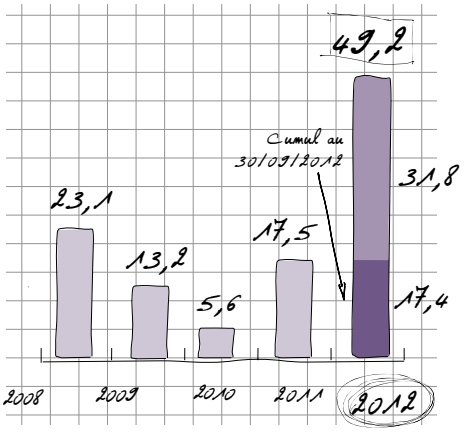

La décollecte du LEP s'amoindrit
Au 31 décembre 2012, la décollecte tous guichets du LEP est de -2,1 Md€ contre -3,3 Md€ au 31 décembre 2011. Cette moindre décollecte s'explique aussi bien par les résultats des campagnes d'éligibilité au produit que par le comportement des épargnants.

Nette hausse de l'encours centralisé
L'encours global des fonds centralisés à la Caisse des Dépôts, capitalisation comprise, s'élève à 255,5 Md€ fin 2012, soit une hausse de 14,8 % par rapport à fin 2011 (222,5 Md€).
L'encours centralisé au titre du livret A et du LDD est passé de 184,6 Md€ à fin 2011 à 218,5 Md€ à fin 2012. Hors capitalisation de l'année, la variation d'encours centralisé est de 29,6 Md€. Cette variation provient essentiellement de la centralisation de la collecte tous guichets de l'année en tenant compte du fait que les encours tous guichets sont centralisés avec deux mois de décalage, soit 25,6 Md€, auxquels il convient de rajouter 2,6 Md€ de centralisation décadaire sur les deux derniers mois de l'année et 1,4 Md€ suite à la fin de la centralisation quotidienne de certains réseaux historiques.

L'encours centralisé au titre du LEP passe de 37,9 Md€ à fin 2011 à 37 Md€ à fin 2012, soit une baisse de -2,6 % moins marquée que l'an dernier (-7,8 %). Cette moindre diminution ne fait que refléter la moindre décollecte tous guichets sur le produit.

Encours comptable des dépôts centralisés à la Caisse des Dépôts (en Md€)

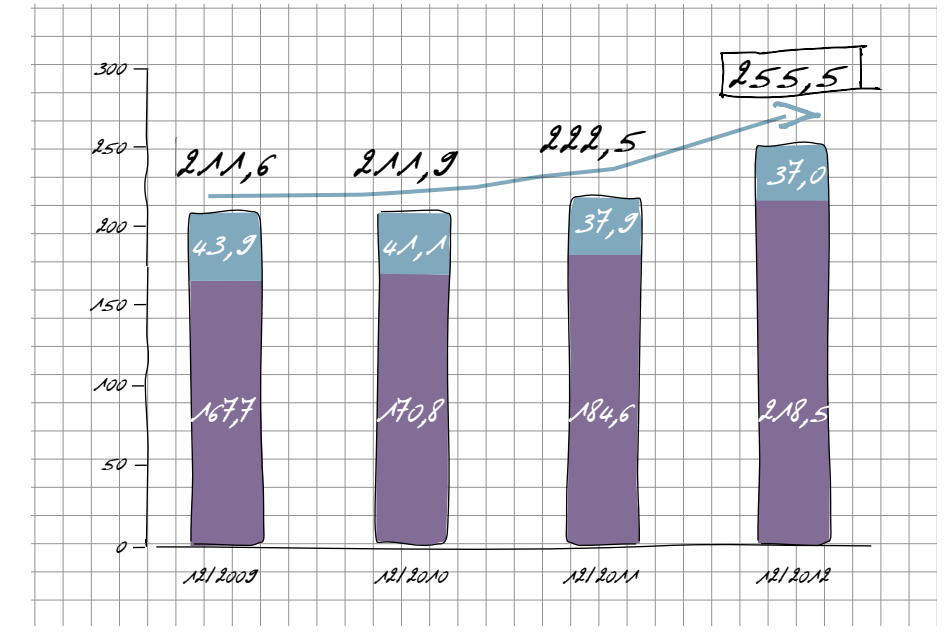

Livret d'épargne populaire
Livret A - LDD

Bilan et résultat

Dans un contexte de crise et de fort développement de son activité, le fonds d'épargne a dégagé en 2012 un résultat positif de 350 M€, démontrant la robustesse de son modèle et sa solidité financière.

2012

Le bilan 2012 du fonds d'épargne

En 5 ans la collecte du fonds d'épargne a augmenté sous l'effet de trois facteurs :
- ✔ centralisation de 65 % des livrets A et LDD depuis mai 2011 ;
- ✔ relèvement des plafonds des livrets A et LDD décidé fin 2012 ;
- ✔ une conjoncture économique favorisant l'épargne de précaution.

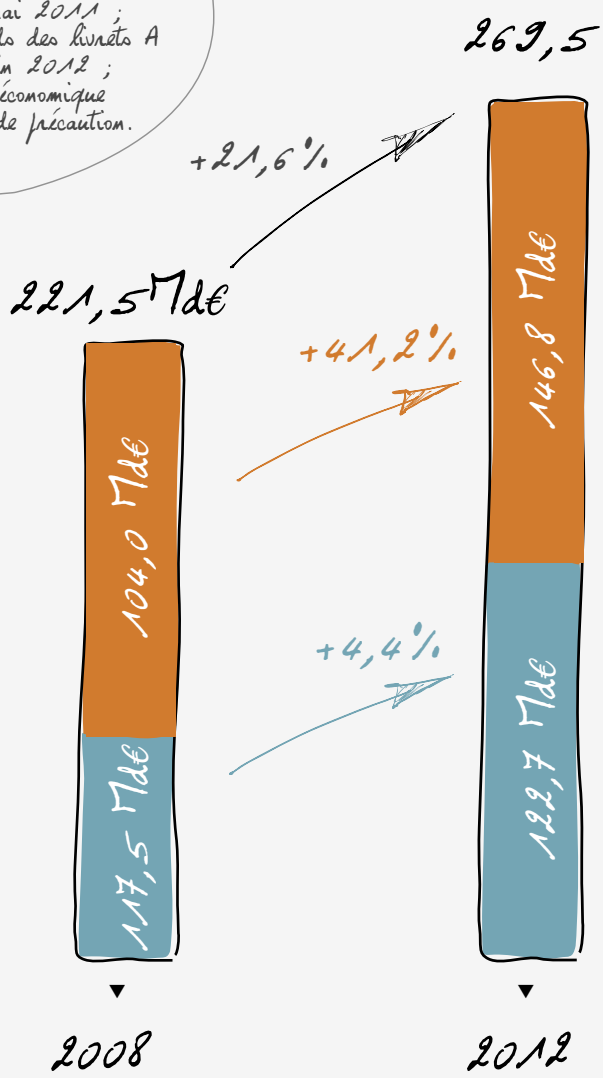

En 5 ans, l'activité de prêts a fortement augmenté, dynamisée par la mise en œuvre des politiques gouvernementales en faveur du logement social, des infrastructures durables et par la mise en place du dispositif exceptionnel de prêts aux collectivités locales et aux EPS.

En 5 ans le portefeuille d'actifs a proportionnellement peu augmenté.
Sa gestion avisée garantit la liquidité et la sécurité du modèle du fonds d'épargne (de transformation d'une épargne liquide en financements de très long terme).

Le résultat au 31 décembre 2012

Le résultat, avant ajustement du fonds pour risques bancaires généraux (FRBG), redevient largement positif de 1,01 Md€ contre -0,61 Md€ au 31 décembre 2011, dans un contexte marqué par l'amélioration de la situation des marchés de taux et actions à partir du second semestre,

Principaux postes du résultat avant ajustement du FRBG (en Md€)

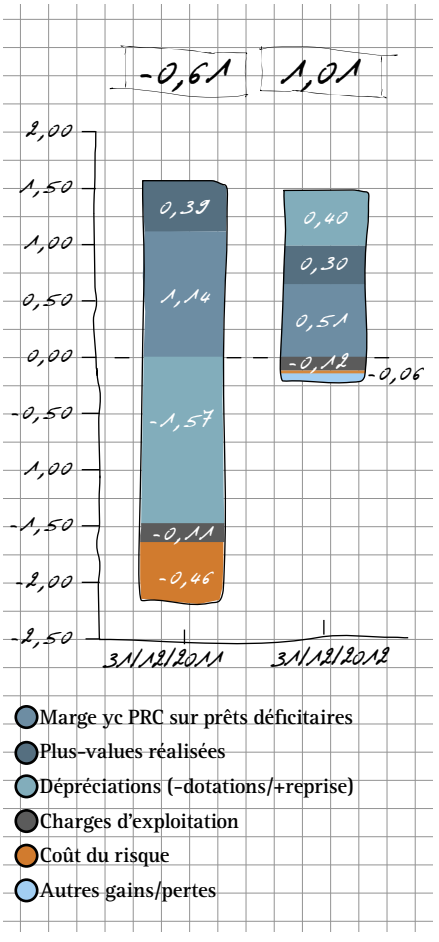

Décomposition de la marge (en Md€)

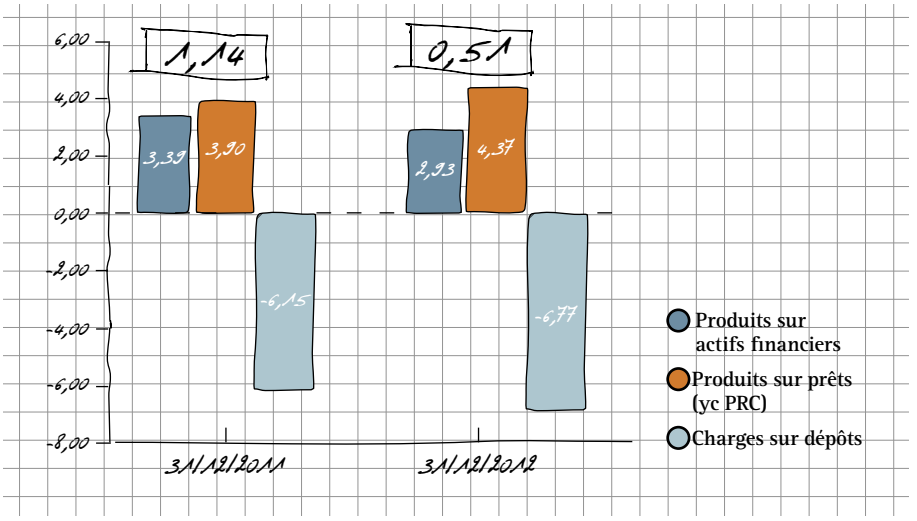

de taux courts très bas, et malgré la remontée du taux du livret A.

Le PNB s'inscrit en forte hausse, à 1,18 Md€ au 31 décembre 2012, contre -0,04 Md€ au 31 décembre 2011, sous l'effet de la reprise des dépréciations sur le portefeuille d'actifs de taux, qui compense la diminution de la marge.

La marge

La marge se situe à 0,51 Md€ (en baisse de 0,63 Md€ par rapport au 31 décembre 2011) du fait de la hausse significative des charges liées aux dépôts et de la baisse des résultats sur les actifs financiers. Ces évolutions défavorables n'ont pas été intégralement compensées par la forte progression des résultats sur les prêts.

Hausse des produits sur les prêts

L'ensemble des produits du portefeuille de prêts enregistre une progression de 0,47 Md€ à 4,37 Md€ au 31 décembre 2012 qui s'explique par deux effets contraires :

- les intérêts sur les prêts progressent de + 24 %, à 4,53 Md€ au 31 décembre 2012 (contre 3,66 Md€ au 31 décembre 2011), sous l'effet de l'évolution du taux des livrets réglementés entre 2010 à 2012 (qui se répercute avec décalage sur les intérêts des prêts) et de la nette progression des encours ;
- la dotation aux provisions au titre des prêts déficitaires s'élève à 167 M€ ; elle s'explique par la progression des encours de prêts (notamment très sociaux) et est à comparer à une reprise de 229 M€ au 31 décembre 2011.

Baisse des résultats sur les actifs financiers
Les résultats sur actifs financiers sont en repli à 2,93 Md€ au 31 décembre 2012, contre 3,39 Md€ au 31 décembre 2011, soit une diminution de -13 %.
Les résultats sur les actifs de taux (liquidités, titres de taux et swaps) atteignent 2,50 Md€ au 31 décembre 2012 contre 2,90 Md€ au 31 décembre 2011.
Le résultat dégagé sur les titres indexés sur l'inflation (1,42 Md€ au 31 décembre 2012) est en diminution du fait de la baisse de l'inflation. Les autres titres (contrats de couverture inclus) génèrent un résultat de 1,08 Md€, en diminution de 315 M€ par rapport au 31 décembre 2011. Cette évolution s'explique par la baisse des taux courts et de l'inflation qui pénalise le résultat, malgré la progression des encours.

Les dividendes sur les actions, les OPCVM et les actifs non cotés diminuent de 43 M€ pour atteindre 435 M€ au 31 décembre 2012.

Net renchérissement du coût des dépôts
Le coût des dépôts – constitué des intérêts et des commissions versées aux réseaux – contribue à une dégradation du PNB de 0,62 Md€ par rapport au 31 décembre 2011.
Les intérêts augmentent de 0,35 Md€ du fait de l'évolution du taux des livrets réglementés (taux du livret A en moyenne à 2,25 % en 2012 contre 2,08 % en 2011). La baisse des taux de commission du livret A et du LDD permet de réduire le montant des commissions de 0,17 Md€. Enfin, la progression des encours explique pour 0,44 Md€ la hausse du coût des dépôts.

Provisions et reprises sur le portefeuille

Le PNB bénéficie de reprises importantes sur le portefeuille d'actifs financiers et de plus-values réalisées qui atteignent 0,30 Md€ en 2012 (contre 0,39 Md€ en 2011).
Les dépréciations sur les titres se traduisent, au 31 décembre 2012, par une reprise nette de 0,40 Md€ (contre une dotation nette de 1,57 Md€ au 31 décembre 2011). Cette évolution s'explique par :
• une très forte reprise de provision sur les actifs de taux (près de 1,24 Md€) permise par la nette amélioration de la situation des marchés de taux (dettes souveraines et titres de crédit) en fin d'année 2012, après une année 2011 marquée par une dégradation significative de la valorisation des actifs (une dotation de 0,92 Md€ avait alors été comptabilisée) ;
• la poursuite de l'effort de provisionnement du portefeuille actions (dotation de 0,83 Md€ en 2012).

FRBG

Le fonds pour risques bancaires généraux (FRBG) a été doté à hauteur de 0,66 Md€ au 31 décembre 2012, conduisant à un résultat net (après ajustement du FRBG) de 0,35 Md€.

Emplois et ressources

Le tableau des ressources et emplois permet de récapituler les flux financiers générés au cours de l'année par l'activité du fonds d'épargne, qu'il s'agisse de la collecte centralisée, des activités de prêteur et d'investisseur (ces flux constituant des entrées ou des sorties de liquidités), le solde étant investi / désinvesti sur les marchés financiers.

(en millions d'euros)	31.12.2012	31.12.2011
Ressources		
Collecte centralisée LA/LDD	**29 638**	**10 976**
Produits financiers	**6 608**	**6 783**
Sur prêts	4 444	3 743
Sur actifs financiers (1)	2 164	3 040
Remboursements sur prêts	**9 122**	**6 932**
Amortissements	7 409	6 097
Remboursements anticipés	1 713	835
Divers		
Emprunts	**1 800**	
Ventes d'actifs financiers		**738**
Total ressources	**47 168**	**25 429**
Emplois		
Collecte centralisée LEP	**1 877**	**4 108**
Reversement Intérêts capitalisés		**804**
Commissions versées aux réseaux	**1 569**	**1 637**
Versements de prêts	**22 467**	**17 440**
Logement social	15 176	13 937
Nouveaux emplois - infrastructures	1 680	1 453
Collectivités locales	5 539	746
Oséo		1 250
Divers	72	55
Emplois divers	**208**	**475**
Prélèvement de l'État		**965**
Placement en actifs financiers	**21 048**	
Total emplois	**47 168**	**25 429**

(1) Y compris moins-value sur titres grecs 473 M€ en mai 2012.

Bilan du fonds d'épargne centralisé à la Caisse des Dépôts

(en millions d'euros)	31.12.2012	31.12.2011
Actif		
Opérations interbancaires et assimilées	**91 401**	**73 548**
Caisse, Banques centrales		
Effets publics et valeurs assimilées	70 897	55 450
Créances sur les établissements de crédit	20 504	18 098
Opérations avec la clientèle	**126 734**	**115 358**
Comptes ordinaires débiteurs		
Autres concours à la clientèle	126 734	115 358
Obligations, actions et autres titres à revenu fixe et variable	**51 280**	**44 945**
Obligations et autres titres à revenu fixe	41 334	33 941
Actions et autres titres à revenu variable	9 946	11 004
Comptes de régularisation et actifs divers	**122**	**153**
Total actif	**269 537**	**234 004**
Passif		
Opérations interbancaires et assimilées	**257 896**	**223 113**
Dettes envers les établissements de crédit	257 896	223 113
Opérations avec la clientèle	**75**	**65**
Autres dettes envers la clientèle	75	65
Comptes de régularisation et passifs divers	**2 888**	**2 834**
Provisions	**1 480**	**1 799**
Dépôts de garantie	**8**	**11**
Fonds pour Risques Bancaires Généraux (FRBG)	**1 551**	**893**
Capitaux propres - hors FRBG	**5 639**	**5 289**
Réserves et autres	5 050	4 710
Report à nouveau	239	239
Résultat de l'exercice	350	340
Total passif	**269 537**	**234 004**

Hors-bilan du fonds d'épargne centralisé à la Caisse des Dépôts

(en millions d'euros)	31.12.2012	31.12.2011
Engagements de financement et de garantie donnés		
Engagements de financement	**36 074**	**38 173**
En faveur d'établissements de crédit	7 880	9 829
En faveur de la clientèle	28 194	28 344
Engagements de garantie		
En faveur d'établissements de crédit		
En faveur de la clientèle		
Engagements douteux		
Engagements de financement et de garantie reçus		
Engagements de financement		
Reçus d'établissements de crédit		
Engagements de garantie	**119 382**	**111 521**
Reçus des établissements de crédits	11 168	8 540
Reçus de la clientèle	3 851	3 280
Reçus de l'État et assimilés	104 363	99 701
Engagements sur titres		
Titres à recevoir	322	181
Titres à livrer		1
Autres engagements donnés et reçus		
Autres engagements donnés		
Autres engagements reçus	145	52

Les éléments financiers et les annexes sont consultables dans le rapport financier du groupe Caisse des Dépôts, disponible sur demande auprès de communicationDFE@caissedesdepots.fr ou sur le site Internet de la Caisse des Dépôts

Résultat du fonds d'épargne centralisé à la Caisse des Dépôts

(en millions d'euros)	31.12.2012	31.12.2011
Intérêts et produits assimilés	**7 772**	**7 642**
Opérations de trésorerie et interbancaires	612	675
Opérations avec la clientèle	3 758	3 241
Obligations et autres titres à revenu fixe	3 060	3 295
Autres intérêts et produits assimilés	342	431
Intérêts et charges assimilées	**(6 213)**	**(5 406)**
Opérations de trésorerie et interbancaires	(5 311)	(4 576)
Opérations avec la clientèle	(2)	(1)
Autres intérêts et charges assimilées	(900)	(829)
Revenus des titres à revenu variable	**435**	**478**
Commissions (produits)	**5**	**5**
Commissions (charges)	**(1 483)**	**(1 581)**
Gains ou pertes s/opé des portefeuilles de négociation	**(37)**	**2**
Gains ou pertes s/opé des portefeuilles de placement et assimilés	**703**	**(1 179)**
Autres produits et charges d'exploitation bancaire nets	**(3)**	**(1)**
Produit net bancaire	**1 179**	**(40)**
Charges générales d'exploitation	**(125)**	**(111)**
Résultat brut d'exploitation	**1 054**	**(151)**
Coût du risque	**(23)**	**(457)**
Résultat d'exploitation	**1 031**	**(608)**
Gains ou pertes sur actifs immobilisés	**(23)**	
Résultat courant	**1 008**	**(608)**
Dotations au FRBG nettes des reprises	**(658)**	**948**
Résultat net	**350**	**340**

1

2

3

4

5

6

7

8

9

10

11

12

13

14

15

16

17

18

19

20

21

Le rapport du fonds d'épargne, les états financiers qui s'y rapportent et le rapport d'activité et de développement durable du groupe Caisse des Dépôts sont disponibles sur le site Internet : **www.groupecaissedesdepots.fr**

Édition

Groupe Caisse des Dépôts
Service communication du fonds d'épargne (contact : Sabine Delefosse)
Direction financière (contact : Véronique Collet)

Crédits des photographes

p. 1 Jean-Pierre Jouyet © J-M. Pettina - Caisse des Dépôts, p. 3 Benjamin Dubertret © Éric Dexheimer, p.5 © Émilia Szymanek – Getty Images, p.8 Pierre Laurent © Éric Dexheimer, p. 10 La Courneuve © Luc Boegly – ENLP, p. 11 © Conseil général de Seine-Saint-Denis, p.13 Green R Grenoble © Architecture Groupe 6, p.13 LGV © RFF/Philippe Giraud, p. 17 © Creativ Studio Heinemann – Westend61/Photononstop, p.18 Yann Tampereau © Éric Dexheimer, p 21 © Achim Sass – Westend61/Photononstop, p 22 Isabelle Piercourt-Jost © Éric Dexheimer, p.25 © Peepo – getty images.

Avertissement au lecteur

Les états financiers de l'exercice 2012 se rapportent aux comptes consolidés certifiés du groupe Caisse des Dépôts, aux comptes certifiés de la Section générale de la Caisse des Dépôts et aux comptes certifiés du fonds d'épargne centralisé à la Caisse des Dépôts.
Les comptes détaillés propres aux filiales, aux autres organismes et établissements gérés par la Caisse des Dépôts, ne figurent pas dans ce rapport, mais dans des rapports spécifiques établis par ces différentes entités.

Le papier utilisé dans ce rapport est certifié FSC (Forest Stewardship Council). Cette certification signifie que le bois, utilisé dans la fabrication du papier de ce rapport, provient d'une forêt correctement gérée satisfaisant à des normes rigoureuses au niveau environnemental, social et économique.

FSC www.fsc.org
MIXTE
Papier issu de sources responsables
FSC® C109645

Direction des fonds d'épargne
72, avenue Pierre Mendès France
75914 Paris cedex 13
Tél.: +33 1 58 50 00 00
www.caissedesdepots.fr

Caisse des Dépôts